

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE FERRIERES

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Compte rendu du GT « Services et éducation »

Le 25 juin 2013 à 19h30

(Maka, Rue de Lognoul 6, 4190 Ferrières)

Présents : S. Boland (CLDR), L. Blaise (Echevine), F. Léonard (Bourgmestre), M. Rahier (Administration communale), V. Silvestre (CLDR), L. Strée (CLDR)
A. Barthelemy (GREOA), M-F. Gilis (GREOA)

Excusés : C. Lizen (CLDR), N. Maquinay (CLDR), M. Meert (CLDR)

La réunion débute à 19h30.

Introduction

Les agents de développement rappellent brièvement les objectifs définis qui sont en lien avec le thème des services. Ils rappellent que le but de la réunion est de réfléchir aux différentes propositions émises lors de la consultation et qui pourraient faire l'objet d'une fiche-projet. Afin de structurer la réunion, les agents proposent que l'on aborde les différentes propositions par rapport aux objectifs.

En guise d'introduction, la Commune informe les participants qu'elle souhaite répondre favorablement, par l'intermédiaire du CPAS, à l'appel à projets pour la mise en œuvre d'un Plan de Cohésion Sociale (PCS). Un PCS peut être défini comme un dispositif visant à promouvoir l'égalité des chances et l'émancipation sociale des citoyens. Sur base d'un diagnostic, il vise à mettre en place des actions s'articulant autour de 4 axes :

- L'insertion socio-professionnelle
- Le logement (accès pour tous à un logement décent)
- La santé et le traitement des assuétudes
- Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

En Ourthe-Amblève, certaines communes ont mis en place un PCS seules (Comblain-au-Pont, Sprimont ...) et d'autres (Anthisnes, Clavier, Hamoir, Tinlot et Nandrin) se sont regroupées pour former le PCS Condroz. Cette année, les Communes de Ferrières et Ouffet ont émis le souhait de répondre à l'appel à projet. Un diagnostic est déjà en cours de rédaction et une réunion se tiendra mercredi 26 juin 2013 à Clavier afin de poursuivre la réflexion au sujet d'un éventuel regroupement de communes. Les membres s'interrogent quant à la complémentarité entre le PCDR et le PCS. Les agents répondent que les deux outils sont

complémentaires et que le PCS, contrairement au PCDR, permet de bénéficier de points APE pour engager du personnel. A Hamoir par exemple, un animateur a pu être engagé. Un participant se demande dans quelle mesure un jardin communautaire ainsi qu'un centre de formation technique pourraient s'inscrire dans le cadre des actions du PCS. Les agents répondent que, dans le cas d'un PCS « intercommunal », les différentes actions envisagées devront être discutées et validées par le groupement de communes répondant à l'appel à projet.

Objectif 1.1 : Développer l'accompagnement des seniors

Objectif 1.3 : Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal

Créer un Conseil communal consultatif des aînés : selon la Commune, il y a peu de demandes à ce sujet. En effet, les aînés désireux de participer à la vie communale sont déjà investis dans les différentes commissions consultatives (CLDR, CCATM). Par ailleurs, on remarque que les aînés se regroupent déjà entre eux dans les villages mais qu'un manque de coordination est à signaler puisque les aînés des différents villages se rencontrent plus rarement. Un participant évoque l'existence de l'ACRF (Action Chrétienne Rurale des Femmes) qui est constituée essentiellement de pensionnés et qui organise régulièrement des après-midi à thèmes permettant notamment aux aînés de se rencontrer. Il est convenu que la création d'un CCCA n'est pas nécessaire mais qu'il est plus opportun de veiller à mettre les infrastructures de rencontres à destination des seniors dans les villages.

Réaliser un inventaire des services existants : de nombreux services existent dans la commune mais sont peu connus des citoyens et notamment des seniors. Ces informations devraient être transmises dans le Bulletin communal et sur le site internet communal.

Création d'une maison communautaire : La Commune d'Ouffet a récemment ouvert une maison communautaire. Celle-ci consiste en un local ouvert un jour par semaine et mis à disposition des personnes de plus de 55 ans pour des activités. Un local est également prévu pour permettre aux usagers de se reposer. A Ouffet, le local est situé près de l'accueil extra-scolaire et comporte dès lors une dimension intergénérationnelle. Ainsi par exemple, les personnes plus âgées préparent des repas avec les enfants. Le but de cette initiative est de sortir les personnes de l'isolement. Un animateur est également mis à disposition de la Commune par l'ADMR. La Commune a cependant le souhait d'engager un 2^{ème} animateur le CPAS. Monsieur Léonard marque son intérêt par rapport à ce projet qui pourrait très bien s'adapter dans les locaux rénovés de l'ancienne Administration communale de Xhoris. En effet, une cuisine est située au rez-de-chaussée et différentes activités sont déjà prévues par le CPAS (tricot, ateliers cuisine, initiation à l'informatique, lecture...). Des activités intergénérationnelles pourraient aussi être envisagées puisque l'école de Xhoris se situe juste en face du bâtiment. En matière de mobilité, le Ferribus permettrait aux aînés de rejoindre aisément l'ancienne administration communale.

Objectif 1.2. Prévoir des logements accessibles à tous, en collaboration avec des acteurs reconnus

Lors de la consultation citoyenne, il a été mentionné que le home de Werbomont n'est pas toujours adapté au souhait et aux besoins des personnes âgées de la commune. Les membres s'interrogent quant à la possibilité de créer des résidences-services permettant aux personnes âgées de bénéficier d'un logement au sein d'un petit centre facilitant les échanges intergénérationnels. Cependant, s'il est envisageable de créer des logements

intergénérationnels, la création d'une résidence-services n'est pas du ressort communal. La Commune ne disposant pas à l'heure actuelle de bâtiment pouvant être transformé en logement, il est convenu qu'une fiche « acquisition de bâtiment » et une fiche « logement intergénérationnel » soit insérée dans le PCDR. La création d'un lotissement pourrait également être envisagée en partenariat public-privé.

Concernant les logements sociaux, l'OAL est toujours en recherche de terrains en vue de construire des logements. Ces terrains doivent leur être donnés par la Commune ou faire l'objet d'un bail emphytéotique, comme c'est le cas du presbytère de Ferrières géré par l'AIS. Mais la construction de logements sociaux ne permet pas de garantir que les logements seront destinés aux habitants de la commune. Dans le cas où un bâtiment pourrait accueillir du logement, la commune favoriserait plutôt du logement à loyer modéré.

Objectif 1.5 : Développer l'animation éducative de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Mise en place d'une crèche ou d'un local d'accueil pour les gardiennes ONE : une enquête avait été menée par le CPAS auprès de la population afin de cerner les besoins de la population en matière de milieu d'accueil pour la petite enfance. Seules 37 personnes avaient répondu et parmi celles-ci 50% ne mentionnaient pas le besoin d'une crèche. Le plan cigogne 3 entrera bientôt en application mais malgré les subsides, le coût à supporter pour la création d'une crèche, en termes de personnel, est trop élevé pour la Commune. En ce qui concerne les gardiennes ONE, il est évoqué qu'un soutien pourrait éventuellement leur être apporté bénévolement par des personnes plus âgées qui le souhaitent.

Développer une politique éducative commune : il est proposé qu'une coordination des activités dédiées au secteur de l'enfance soit mise en place afin par exemple de proposer des animations dans la commune autour d'un même thème, de réaliser des aménagements dans la commune autour d'un objectif commun... Il est souligné que de nombreuses activités existent sur la commune qui a par ailleurs développé des partenariats divers avec la Commune de Hamoir, le TSA... Il est également suggéré de contacter la Province de Liège afin d'envisager un partenariat pour la réalisation d'animations ponctuelles sur le territoire communal. S'il est difficile d'engager du personnel pour assurer une mission de coordination, des efforts sont néanmoins à consentir en matière de communication. Le document d'information sur les primes de l'enfance pourrait par exemple être complété. De manière générale, il pourrait être intéressant de contacter l'Echevinat de la jeunesse.

Mise en place d'un Conseil communal consultatif des enfants et des adolescents : cette proposition ne semble pas opportune dans la mesure où elle ne concerne qu'un petit nombre d'enfants. Il apparaît plus pertinent à l'assemblée de mettre en place des séances d'éducation à la citoyenneté dans les écoles. Dans certaines écoles, il existe des conseils des bénéficiaires. Cependant, à nouveau, seuls quelques élèves sont concernés par ce type d'initiatives.

Développement d'activités pour les jeunes : s'il existe des activités pour les jeunes dans la commune, un encadrement par un animateur pourrait être envisagé dans le cadre du PCS.

Une fiche « jeunesse » pourrait être intégrée dans le PCDR.

Objectif 1.6 : dynamiser le secteur associatif, sportif et culturel

Création d'une ludothèque : lors de la consultation, le musée du jouet avait évoqué la création d'une ludothèque. La mise en place d'une telle activité ne demanderait pas tellement de moyens si ce n'est la mise à disposition d'un local. Un participant explique qu'il est également possible de travailler en partenariat avec la Province qui peut mettre des jeux et du personnel à disposition.

Animation à la bibliothèque : la bibliothèque d'Xhoris va prochainement rejoindre le réseau de bibliothèques Ourthe-Amblève ce qui va permettre l'organisation d'activités de manière régulière.

Développement d'un SEL (Service d'Echange Local) : une information pourrait être réalisée dans le Bulletin communal et sur le site internet communal pour permettre à des bénévoles de proposer leurs services pour des petits travaux d'entraide.

Objectif 5.4 : Favoriser la formation à proximité en partenariat avec le Forem et la Maison de l'emploi

Maison de l'emploi : elle est située à Comblain-au-Pont et une permanence avait été mise en place 2 fois par semaine Ferrières. Cependant, celle-ci ne rencontrait pas le succès escompté. Elle a donc été supprimée. Il en va de même en ce qui concernait la formation gratuite au permis de conduire.

Aide à l'emploi : en partenariat avec 3 communes, un travailleur vient un jour par semaine à Ferrières pour aider à la rédaction de CV.

Cof-e-bus : le Cof-e-bus propose des formations en informatique pour les demandeurs d'emploi uniquement. Or, on peut observer que les demandes émanent d'un autre public. Le personnel et les ordinateurs à l'Administration communale de Xhoris permettront de répondre à leur demande.

Objectif 5.5 : Aider au maintien et au développement des services

Le Ferribus : il dépend du budget alloué aux candidats réfugiés. Ainsi, alors que les ILA pourraient être menacées, il est important de réfléchir au maintien de ce service en envisageant une alternative de financement.

Les repas à domicile : ils sont préparés à Comblain-au-Pont et le service fonctionne bien même si on pourrait en améliorer la qualité. Il est également proposé d'étendre ce service aux écoles mais les membres ont conscience que ce service est coûteux. Le service rencontre des difficultés financières au vu du nombre de personnes qui ne paient pas leur facture.

Lavoir social : Il est difficile d'évaluer le besoin sur Ferrières. En cas de demande, le CPAS pourrait coordonner ce service dans le cadre de l'insertion sociale. Mais à nouveau, la difficulté d'une telle infrastructure est qu'il faut pouvoir mettre un local et du personnel à disposition.

Divers

Une fois les fiches-projets rédigées, un retour à la population peut être effectué si la Commune le souhaite.

La réunion se clôture à 21h50